

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

**Décision n° 1429 du 1^{er} février 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la garde républicaine – branche « cavalerie »**

NOR : INTJ2202760S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 16787 du 3 décembre 2021 (NOR : INTJ2136241S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2022 :

Vigoureux	Antoine	NIGEND : 131 325
------------------	---------	------------------

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2022 :

Beucher	Stéphane	NIGEND : 137 666
----------------	----------	------------------

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2022 :

Martin	Christophe	NIGEND : 166 996
---------------	------------	------------------

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} février 2022.

*Le général de division,
commandant la garde républicaine,
E. Bio Farina*